



L'an deux mille seize et le VINGT CINQ MAI,
A la salle polyvalente de CAILLY, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Patrick CHAUVET, conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales applicables en la matière.

Secrétaire de séance : Monsieur Jacques SELLIER

Etaients présents :

Communes	Délégués Titulaires		Délégués suppléants	
Bierville	Guy PRUVOST	Présent	Jean-Jacques BOUTET	Présent
Blainville Crevon	Jean-Bernard DUPRESSOIR	Présent		
	Perrine SERANO	Excusée		
	Vincent DECORDE	Excusé		
Bois-Guilbert	Daniel BARBIER	Présent	Eric CHIVOT	Excusé
Bois-Heroult	Edouard DE PRADEL DE LAMAZE	Présent	Eliane COEFFIER	Présente
Boissy	Rémy LEROY-DAVESNE	Excusé	Delphine DURAME	Présente
Bosc Bordel	Jean-Pierre ROUSSEAU	Présent	Fabienne VERHAEGHE	Présente
Bosc Edeline	Denis LEMOUCHER	Excusé	Jean-Pierre HOUEL	Présent
Bosc Roger sur Buchy	Jacques SELLIER	Présent		
	Dominique ALIX	Excusé- donné pouvoir à J. SELLIER		
Buchy	Patrick CHAUVET	Présent		
	Sandrine BOURGUIGNON	Présente		
	Pascal ROBINET	Présent		
	Michèle VALLOT	Présente		
Cailly	Léon LEVASSEUR	Présent		
	Michel FAUVEL	Présent		

Catenay	Norbert CAJOT	Présent		
	Chantal DONCKELE	Présente		
Ernemont sur Buchy	Jean CARPENTIER	Présent	Dominique HOUEL	Excusé
Estouteville Ecalles	Joël SAVARY	Excusé	Jacques AMEDEE	Excusé
Héronchelles	Jean-Luc POYEN	Présent	Didier BLAINVILLE	Présent
La Rue Saint Pierre	Bruno LEGER	Présent		
	Daniel CHABE	Présent		
Longuerue	Corinne JOUTEL	Excusée	Joël FORTIER	Présent
Morgny la Pommeraye	Pascal SAGOT	Présent		
	Annick LANGLOIS	Présente		
	François CAPET	Présent		
Pierreval	Paul GREVET	présent	Thierry AUVRAY	Excusé
Rebets	Bernard CORBILLON	Présent	Dominique NEHOUE	Présent
Sainte Croix sur Buchy	Alain HERICHARD	Excusé- pouvoir donné à M. NION		
	Patrice NION	Présent		
Saint Aignan sur Ry	Jean-Pierre CARPENTIER	Présent	Jean-Claude DEMARES	Excusé
Saint André sur Cailly	Eric AVENEL	Excusé		
	Ansbert LECOQ	Présent		
	Marie-Christine CHANUT	Présente		
Saint Germain des Essourts	Jean-Michel DUVAL	Présent	Dominique LEFAUX	Présent
Saint Germain sous Cailly	François DUPUIS	Excusé	Christelle SCHOEGEL	Présente
Vieux Manoir	Pierre PALENNE	Présent		
	Fabrice OTERO	Présent		
Yquebeuf	Georges MOLMY	Présent	Stéphane VATELIER	Excusé

Assistaient :

Marielle ANDRICQ, assistante de gestion
Hélène LIMARE, responsable comptabilité RH
Céline MARECHAL, DGS

1. Nomination du secrétaire de séance et Validation du PV du 23 mars 2016

M. CHAUVET, Président, procède à la nomination du secrétaire de séance : Monsieur Jacques SELLIER, Maire et délégué communautaire de Bosc Roger, se propose.

M. CHAUVET demande l'approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 23 mars 2016.

Monsieur CHABE indique qu'il s'était retiré du vote sur le renouvellement de la convention avec l'Ecole de Musique du Moulin d'Ecalles (EMME), étant secrétaire de l'association.

Sous réserve de cette modification, le conseil communautaire valide à l'unanimité, le procès-verbal.

Monsieur CHAUVET demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Validation du schéma local d'aménagement numérique et autorisation du Président à signer la convention financière

Le conseil communautaire accepte.

Monsieur CHAUVET informe le conseil d'un point à retirer de l'ordre du jour :

- Avis sur le projet de périmètre de la fusion

En effet, la Préfecture n'a pas à ce jour notifié l'arrêté à la CCME

Le conseil communautaire accepte.

Arrivée de Monsieur MOLMY à 18h50

2. Attribution du marché de travaux d'extension du parc d'activités du Moulin d'Ecalles – Délibération 2016-05-36

Le Vice-Président en charge du dossier, Fabrice OTERO, présente les éléments du rapport d'analyse.

- **Le marché est divisé en 4 lots :**

Lot n°1 : Terrassement – Assainissement EU/EP – Voirie – 14 propositions réceptionnées

Lot n°2 : Tranchées – Eau potable – 6 propositions réceptionnées

Lot n°3 : Basse-tension – Téléphone – Fibre optique – Eclairage public – 10 propositions réceptionnées

Lot n°4 : Espaces verts – 11 propositions réceptionnées

- **Le marché inclue les Quatre Prestations Supplémentaires Eventuelles suivantes :**

PSE 1 : Travaux de trottoirs

PSE 2 : Travaux pour la création d'un accès côté noue

PSE 3 : Travaux pour la création d'un accès

PSE 4 : Travaux de raccordement à la fibre = Tranchée + Génie civil

Avis de publication parut le 18 février sur le site ADM 76 (plate-forme de dématérialisation), Paris Normandie (et journaux locaux), Marchéonline (plate forme du Moniteur)

Date de réception des plis : 18 mars 2016 à 12h

Ouverture des plis : 21 mars 2016

Phase de négociation : 22 avril 2016 avec les 3 premiers de chaque lot

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

a. Prix des prestations

Valeur financière : (40%), noté sur 100 points,

L'offre la moins-disante sera affectée de la note maximale de 100 points.

Les autres offres seront affectées d'une note égale à :

Note maximale attribuée au critère (soit 100) X Prix le plus bas

Prix proposé par le candidat

b. Valeur technique

Valeur technique de l'offre évaluée sur le mémoire technique : (60%), notée sur 100 points,

Conformément à l'article 6, du règlement de la consultation, une phase de négociation a été mise en œuvre sur l'ensemble des lots avec les trois candidats les mieux placés :

Lot n°1 : VALERIAN, RAMERY, EBTP

Lot n°2 : VEOLIA, TRP NORMANDIE, SAS POTEL

Lot n°3 : FIZET : a décliné la phase de négociation – retrait de candidature, TRP NORMANDIE, EIFFAGE ENERGIE

Lot n°4 : ID VERDE, RAMERY, VALLOIS NORMANDIE

Cette négociation a permis de préciser :

- certains points techniques des offres ;
- certaines entreprises ont opéré une nouvelle proposition financière ; -
- d'autres ont confirmé leur prix ;

Pour le lot 1, le rapport d'analyse fait état du classement suivant :

CANDIDATS	ESTIMATION	Pli n°11			Pli n°22		Pli n°26	
		RAMERY Base	RAMERY Variante	RAMERY Variante 2	EBTP Base	EBTP Variante	VALERIAN Base	VALERIAN Variante
Montant de l'offre de base HT	284 322,60€	311 785,54 €	344 566,85 €	2 069 73,25 €	204 333,95 €	25 813 0,20 €	1 89 800,00 €	2 177 44,30 €
Critère prix des prestations (sur 100 pts)		60,88	55,15	91,70	92,89	73,53	100,00	87,17
Critère prix des prestations (sur 40 %)		24,35	22,06	36,68	37,15	29,41	40,00	34,87
Prix Base (ou variante) «PSE 1	307082,60	355 342,61	387723,92	22 3003,89	2205 88,95	275 205,20	203 517,80	23 1462,10
Critère prix des prestations (sur 100 pts)		57,27	52,49	91,26	92,26	73,95	100,00	87,53
Critère prix des prestations (sur 40 %)		22,91	21,00	36,50	36,90	29,58	40,00	35,17
Prix Base (ou variante) «PSE 2 + PSE 3	219446,60	305 801,23	298182,54	24 0497,87	2382 42,15	292 138,40	219 232,32	25 7076,62
Critère prix des prestations (sur 100 pts)		59,63	55,06	91,36	91,98	75,04	100,00	85,28
Critère prix des prestations (sur 40 %)		23,97	22,02	36,46	36,79	30,02	40,00	34,11
Prix Base (ou variante) «PSE 1 + PSE 2 + PSE 3	342206,60	409 358,30	441739,61	25 6528,51	2545 97,15	309 213,40	232 950,12	26 0864,42
Critère prix des prestations (sur 100 pts)		56,91	52,73	90,81	91,50	75,34	100,00	86,29
Critère prix des prestations (sur 40 %)		22,76	21,09	36,32	36,60	30,13	40,00	35,72

V a l e r i a n t e c h n i q u e	liste des fournisseurs, fournitures, fiches techniques (sur 10 pts)	30	30	30	10	10	30	30
	processes d'exécution, moyens humains et matériels. Relevé topographique (sur 20 pts)	20	20	20	20	20	30	20
	mesures prises en compte pour la sécurité, l'hygiène sur le chantier à l'égard du personnel, nuisances et nuisances (sur 10 pts)	30	30	30	10	10	30	30
	propreté sur le chantier (les voies d'accès) (sur 10 pts)	30	30	30	10	10	30	30
	gestion des déchets (sur 20 points)	20	20	20	20	20	20	20
	moyens et démarches dans la lutte pour la diminution des gaz à effets de serre, développement durable et environnemental (sur 10 pts)	5	5	5	5	5	30	30
	justifications des délais avec fourniture d'un planning (sur 20 points)	20	20	20	20	20	20	20
total mémoire technique (sur 100 pts)		95,00	95,00	95,00	95,00	95,00	90,00	100,00
Mémoire technique (sur 60 %)		57,00	57,00	57,00	57,00	57,00	54,00	60,00

TOTAL Base ou variante (sur 100 %)		81,35	79,06	93,68	94,15	86,41	94,00	94,87
PAING		3,00			2,00		1,00	

Pour le lot 2, le rapport d'analyse fait état du classement suivant :

Lot 2

CANDIDAT S	ESTIMATION	Pli n°4	Pli n°18	Pli n°28
		TRP NORMANDIE	VEOLIA	SA S POTEL
Montant de l'offre de base HT	44 179,40 €	47 994,88 €	49 803,00 €	49 368,80 €
Critère prix des prestations (sur 100 pts)		100,00	96,37	97,22
Critère prix des prestations (sur 40 %)		40,00	38,55	38,89

V a l e u r t e c h n i q u e	liste des fournisseurs, fournitures, fiches techniques (sur 10 pts)		10	10	10
	procédés d'exécution, moyens humains et matériels. Relevé topographique (sur 20 pts)		20	20	20
	mesures prises en compte pour la sécurité, l'hygiène sur le chantier à l'égard du personnel, riverains et tiers (sur 10 pts)		10	10	10
	propreté sur le chantier et les voies d'accès (sur 10 pts)		10	5	10
	gestion des déchets (sur 20 points)		20	20	20
	moyens et démarches dans la lutte pour la diminution des gaz à effets de serre, développement durable et environnemental (sur 10 pts)		5	10	5
	justifications des délais avec fourniture d'un planning (sur 20 points)		20	20	20
	total mémoire technique (sur 100 pts)		95,00	95,00	95,00
Mémoire technique (sur 60 %)		57,00	57,00	57,00	
TOTAL Base ou variante (sur 100 %)			97,00	95,55	95,89
RANG			1,00	3,00	2,00

Pour le lot 3, le rapport d'analyse fait état du classement suivant :

Lot 3		Pli n°5	Pli n°13	Pli n°27
CANDIDATS	ESTIMATION	TRP NORMANDIE	FIZET	EIFPAGE ENERGIE
Montant de l'offre de base HT	81 667,02 €	58 079,81 €	65 606,00 €	61 690,20 €
Critère prix des prestations (sur 100 pts)		100,00	88,53	94,15
Critère prix des prestations (sur 40 %)		40,00	35,41	37,66
Prix Base (ou variante) +PSE 4	93842,02	78036,26	76286,00	75844,40
Critère prix des prestations (sur 100 pts)		97,19	99,42	100,00
Critère prix des prestations (sur 40 %)		38,88	39,77	40,00

L C Il fi n n A n a A	V a l e u r t e c h n i q u e	liste des fournisseurs, fournitures, fiches techniques (sur 10 pts)	10	10	10	— n ie le s s s
		procédés d'exécution, moyens humains et matériels. Relevé topographique (sur 20 pts)	20	20	20	
		mesures prises en compte pour la sécurité, l'hygiène sur le chantier à l'égard du personnel, riverains et tiers (sur 10 pts)	10	10	10	
		propreté sur le chantier et les voies d'accès (sur 10 pts)	10	5	10	
		gestion des déchets (sur 20 points)	20	20	20	
		moyens et démarches dans la lutte pour la diminution des gaz à effets de serre, développement durable et environnemental (sur 10 pts)	5	5	5	
		justifications des délais avec fourniture d'un planning (sur 20 points)	20	20	20	
		total mémoire technique (sur 100 pts)	95,00	90,00	95,00	
Mémoire technique (sur 60 %)		57,00	54,00	57,00		
TOTAL Base (ou variante) + PSE 4 (sur 100 %)		95,88	93,77	97,00		
RANG		2,00	3,00	1,00		

Pour le lot 4, le rapport d'analyse fait état du classement suivant :

Lot 4		Démat 5	Pli n°2	Pli n°11
CANDIDATS	ESTIMATION	VALLOIS NDIE	ID VERDE	RAMERY
Montant de l'offre de base HT	83 707,20 €	46 500,00 €	38 879,63 €	45 283,31 €
Critère prix des prestations (sur 100 pts)		83,61	100,00	85,86
Critère prix des prestations (sur 40 %)		33,44	40,00	34,34

V a l e u r t e c h n i q u e	liste des fournisseurs, fournitures, fiches techniques (sur 10 pts)		10	10	10
	procédés d'exécution, moyens humains et matériels. Relevé topographique (sur 20 pts)		20	20	20
	mesures prises en compte pour la sécurité, l'hygiène sur le chantier à l'égard du personnel, riverains et tiers (sur 10 pts)		10	10	10
	propreté sur le chantier et les voies d'accès (sur 10 pts)		10	5	10
	gestion des déchets (sur 20 points)		20	20	20
	moyens et démarches dans la lutte pour la diminution des gaz à effets de serre, développement durable et environnemental (sur 10 pts)		5	5	5
	justifications des délais avec fourniture d'un planning (sur 20 points)		20	20	20
	total mémoire technique (sur 100 pts)		95,00	90,00	95,00
Mémoire technique (sur 60 %)		57,00	54,00	57,00	
TOTAL Base ou variante (sur 100 %)			90,44	94,00	91,34
RANG			3,00	1,00	2,00

Après examen des offres des entreprises et phase de négociation, Il est proposé au conseil communautaire de retenir :

Pour le lot 1 : l'entreprise VALERIAN, offre de base à 189 800 € HT ainsi que les 3 prestations supplémentaires éventuelles

Pour le lot 2 : l'entreprise TRP Normandie pour un montant de 47 994,88 € HT

Pour le lot 3 : Dans le cadre du scénario de base + PSE 4, l'entreprise EIFFAGE ENERGIE pour un montant de 75 844,40 € HT

Pour le lot 4 : l'entreprise ID VERDE pour un montant de 38 879,63 € HT

A l'unanimité de ses membres présents, le conseil communautaire retient les 4 entreprises citées ci-dessus et leur attribue les lots du marché ; autorisation est donnée au Président de signer le marché et d'en assurer l'exécution.

Monsieur le Président propose au Conseil que Joël LEROY, Technicien Voirie à la CCME, vienne en complément de la maîtrise d'œuvre pour le suivi du chantier ; le conseil se prononce favorablement à cette proposition.

Monsieur OTERO et Monsieur CHAUVET opèrent ensuite un retour rapide sur le petit déjeuner organisé sur le parc d'activité le 11 mai dernier en partenariat avec Seine Maritime Expansion ; l'assemblée était nombreuse, constituée d'élus et d'entreprises du territoire et notamment du parc d'activités ; l'échange a été fructueux. L'opération sera à renouvelée.

3. BUDGET HOTEL D'ENTREPRISES : Décision modificative - délibération 2016-05-37

Le bail de la société LIFCO a pris fin le 31 août 2015. De ce fait, il convient de lui restituer la caution du loyer qu'il avait déposée lors de la prise de l'atelier 2 de l'hôtel d'entreprises en septembre 2003 pour la somme de 494.10 € HT.

Le président sollicite la décision modificative suivante sur le budget Hôtel entreprises :

DI -165 - OPFI – dépôts garantie	+495 €
RI – 165 – OPFI – dépôts garantie	+ 1019.10 €

Ce qui ne modifie en rien le sur équilibre d'investissement du budget.

A l'unanimité de ses membres présents, le conseil communautaire autorise la décision modificative ci-dessus.

4. SERVICES A LA POPULATION : Renouvellement du dispositif LUDISPORTS 2016-2017 – Délibération 2016-05-38

Monsieur le Vice-Président, Jean Pierre CARPENTIER expose au conseil les nouveautés du dispositif pour la saison 2016-2017

- Possibilité de proposer 5 activités au lieu de 3

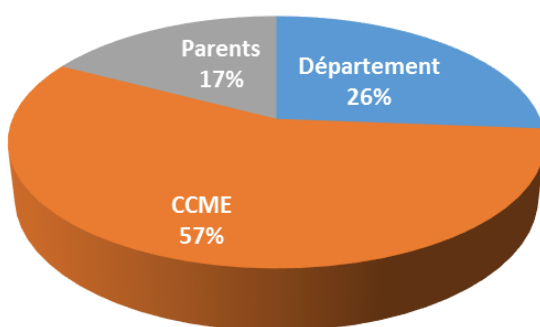
- Le Département ne met plus à disposition des kits :
 - le rachat des kits possible (1/3 à 1/4 du prix d'achat)
 - Achat de nouveaux kits neufs

Le budget prévisionnel pour la saison 2016/2017 est estimé à 36 300 € avec une participation de :

- 9 500 € environ du Département (12 €/h/intervenant sur un montant/h estimé entre 40 € et 44 €)
- 6 250 € environ des familles (25 €/an, 250 enfants estimés en réinscription, 275 sur la saison 2015-2016),

soit un coût de revient de 20 550 € environ pour la CCME.

Saison 2016 / 2017



A l'unanimité de ses membres présents, le conseil communautaire valide la reconduction du dispositif Ludisports pour la saison 2016-2017 avec le budget prévisionnel proposé ci-dessus.

5. APPROBATION DU SCHEMA LOCAL D'AMENAGEMENT NUMERIQUE (SLAN)– Délibération 2016-05-39

Monsieur LEGER, Vice-Président en charge du dossier présente le SLAN au conseil pour la période 2015-2019,

– Action 1 : Construction du réseau de collecte à Très Haut Débit pour préparer

la future desserte optique du territoire et permettre le raccordement à un réseau à Très Haut Débit de sites prioritaires situés sur le territoire de l'EPCI.

Liste des sites prioritaires, proposée conjointement par le SMN76 :

Nom du site	Type	Commune
CATELIERS (LES)	ZAE	BUCHY
MOULIN D'ECALLES (LE)	ZAE	LA RUE SAINT PIERRE

– Action 2 : Montée en débit de 3 sous-répartiteurs (SR) d'Orange en 2016, pour une ouverture commerciale en 2017 : Bierville, Boissay, et Morgny La Pommeraye.

les coûts à financer par la Communauté de Communes du Moulin d'Ecalles, qui sont estimés à :

- Action 1 : 118 125 euros
- Action 2 : 280 000 euros

CONSIDÉRANT

- **l'existence sur le territoire de « zones blanches », c'est-à-dire de zones où il n'est pas possible d'accéder à Internet via ADSL ;**
- **les besoins exprimés par certains sites considérés comme prioritaires pour disposer d'un Haut Débit de qualité, voire d'un Très Haut ;**
- **le besoin exprimé d'amélioration rapide des débits disponibles dans certaines zones en souffrance numérique;**

A l'unanimité de ses membres présents, le conseil communautaire APPROUVE le Schéma Local d'Aménagement Numérique tel que proposé par le Président et AUTORISE le Président du Conseil Communautaire à signer le Schéma Local d'Aménagement Numérique, à exercer le contrôle et le suivi de l'exécution de cette convention et à prendre, à ce titre, les décisions se rattachant à son exécution.

Il est à noter qu'une attention particulière sera à apporter sur les zones blanches ; cette volonté sera signifiée au syndicat d'aménagement numérique.

Retours d'expérience des communes de Vieux Manoir et d'Yquebeuf.

6. LOI NOTRE : PRESENTATION DES TRAVAUX DU BUREAU ELARGI

Les éléments sui

Instance de travail

- Membres du Bureau, élargi aux délégués ayant émis le souhait de participer lors du conseil communautaire du 3 février 2016
- Monsieur BOUTET, délégué suppléant de Bierville
- Madame DURAME, déléguée suppléante de Boissay
- Monsieur LEVASSEUR, délégué titulaire de Cailly
- Madame LANGLOIS, déléguée titulaire de Morgny La Pommeraye
- Monsieur BARBIER, Délégué titulaire de Bois-Guilbert
- **Missions : « connaître l'existant pour construire l'avenir »**
 - Analyse des statuts actuels
 - Anticiper sur le transfert de compétences nouvelles et/ou avec un nouveau contenu au regard des modifications apportées par la loi NOTRE
 - Amorcer la réflexion sur les compétences et modes de gestion que la CCME souhaiterait voir porter par le futur EPCI fusionné

➤ Séances de travail

- 22 février : lecture technique et juridique des statuts + impacts loi NOTRE + validation méthode de travail
- 21 mars : Elaboration d'un tableau d'analyse
- 18 avril : analyse de nos compétences obligatoires et modes de gestion au regard de la loi NOTRE + ouverture vers les compétences du nouvel EPCI
- 4 mai : analyse de nos compétences optionnelles et facultatives et modes de gestion au regard de la loi NOTRE + ouverture vers les compétences du nouvel EPCI

A la lecture des statuts, 2 constats ont été formulés

➤ Les statuts actuels nous mettent en zone de risque

- Pas de distinction entre compétences optionnelles et facultatives
- Intégration d'actions multiples au sein de blocs de compétences
- Des actions /compétences dormantes : élaboration d'un PLH
- Des compétences mal rédigées : tourisme

➤ La nécessité d'anticiper sur le transfert de compétences nouvelles et/ou avec un nouveau contenu :

- Développement économique : transfert de l'ensemble de la compétence + politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire+ promotion du tourisme dont la création d'office de tourisme ,zones d'activités touristiques
- Aménagement du territoire : PLUI....

Le Bureau élargi s'est appuyé sur un tableau organisé par compétences (obligatoires, optionnelles et facultatives) permettant de mettre en perspective les compétences telles que formulées statutairement, leurs modes de gestion et les compétences loi NOTRE

Les principaux éclairages mis en avant par le Bureau élargi sont les suivants :

➤ Les compétences obligatoires

Un document « fondateur » sur lequel s'appuyer à la fois sur le projet global du territoire mais aussi sur le développement de politiques sectorielles (habitat, commerces...) : Le Schéma de cohérence territoriale

Une nécessité de développer des politiques nouvelles : politique de développement et de soutien au commerce local, développement touristique

Un souhait de porter la régie de collecte des ordures ménagères et de l'optimiser ; harmonisation des modes de collectes sélectives ; la question du mode de financement

➤ Les compétences optionnelles

Une réflexion de base : l'action publique doit répondre aux besoins des habitants d'un territoire

- L'opportunité d'actions en matière de maîtrise de la demande d'énergie en lien avec la politique du logement

- Le développement d'équipements sportifs et culturels : vecteur d'attractivité pour nos territoires et « fixation » des populations . des communes qui rencontrent de plus en plus de difficultés à assumer ces équipements
- L'urgence à répondre en matière de services à la petite enfance et aux personnes âgées

Question sous-jacente : celle des moyens financiers pour mener de telles politiques

Une volonté de poursuivre le travail intercommunal sur la compétence Voirie :

- Une nécessaire harmonisation des modes de gestion (définition de l'intérêt communautaire)
- Un souhait de garder l'accompagnement technique aussi bien au niveau intercommunal que communal

➤ **Les compétences facultatives**

Un souhait de maintenir une impulsion sur les actions culturelles, sportives et de loisirs :

- Ludisports
- Participation financière vers les familles pour l'accès à l'enseignement musical (EMME)

➤ **Les services hors compétences**

- Service instructeur du droit des sols : maintenir la proximité

Les échanges des délégués ont porté :

- Sur la compétence eau et assainissement, et la possibilité de déléguer cette compétence aux syndicats existants (question de Monsieur Jean Pierre CARPENTIER)
- La question de l'adéquation des moyens avec les compétences, actions et projets à porter par la future structure (question de Monsieur Jean Bernard DUPRESSOIR)
- Monsieur OTERO indique que le PADD du SCOT – pages 32 à 38 permet de poser les bases du projet de territoire du futur ensemble communautaire ; il indique également un autre document source : les questions /réponses sur la loi NOTRE édité par l'ADCF

7. Information sur les décisions prises par le Bureau

Bureau du 18 avril 2016

- Renouvellement des conventions des offices de tourisme des 3 Vallées et de Clères, dans les mêmes conditions que précédemment
 - Durée de renouvellement 1 an
 - Reconduction expresse
 - Participations inchangées (conformément à la décision communautaire lors du vote du BP)
- Renouvellement de la convention avec l'Ecole de Musique du Moulin d'Ecalles (EMME)
 - Durée de renouvellement 1 an
 - Reconduction expresse
 - Participation inchangée (conformément à la décision communautaire lors du vote du BP)

Bureau du 4 mai 2016

- Attribution du marché voirie 2016 Point à Temps Automatique (PATA)
- COLAS / IDF pour un montant de 33 235,20 €

8. Questions diverses

- Extension du siège et liquidation de la SICA : à l'unanimité, le conseil autorise le BUREAU a contacté d'autres cabinets pour reprendre le dossier et lancer les marchés
- Invitation aux 20 ans de l'école de Musique – 25 juin, 15 h, Yquebeuf

- Demande de Monsieur MOLMY de disposer de l'étude financière de la DGFIP sur le futur EPCI fusionné ; les services de la CCME feront un envoi par mail à chacune des communes
- Monsieur MOLMY a souhaité faire un point sur la question de l'éolien suite à différents articles de presse

La séance est levée à 21h

Le Président

Le Secrétaire

Les délégués communautaires :

Communes	Délégués Titulaires		Délégués suppléants	
Bierville	Guy PRUVOST		Jean-Jacques BOUTET	
Blainville Crevon	Jean-Bernard DUPRESSOIR			
	Perrine SERANO			
	Vincent DECORDE			
Bois-Guilbert	Daniel BARBIER		Eric CHIVOT	
Bois-Herout	Edouard DE PRADEL DE LAMAZE		Eliane COEFFIER	
Boissay	Rémy LEROY-DAVESNE		Delphine DURAME	
Bosc Bordel	Jean-Pierre ROUSSEAU		Fabienne VERHAEGHE	
Bosc Edeline	Denis LEBOUCHER		Jean-Pierre HOUEL	
Bosc Roger sur Buchy	Jacques SELLIER			
	Dominique ALIX			
Buchy	Patrick CHAUVET			
	Sandrine BOURGUIGNON			
	Pascal ROBINET			
	Michèle VALLOT			
Cailly	Léon LEVASSEUR			
	Michel FAUVEL			
Catenay	Norbert CAJOT			
	Chantal DONCKELE			
Ernemont sur Buchy	Jean CARPENTIER		Dominique HOUEL	
Estouteville Ecalles	Joël SAVARY		Jacques AMELEE	
Héronnelles	Jean-Luc POYEN		Didier BLAINVILLE	
La Rue Saint Pierre	Bruno LEGER			
	Daniel CHABE			
Longuerue	Corinne JOUTEL		Joël FORTIER	

Morgny la Pommeraye	Pascal SAGOT			
	Annick LANGLOIS			
	François CAPET			
Pierreval	Paul GREVET		Thierry AUVRAY	
Rebets	Bernard CORBILLON		Dominique NEHOU	
Saint Croix sur Buchy	Alain HERICHARD			
	Patrice NION			
Saint Aignan sur Ry	Jean-Pierre CARPENTIER		Jean-Claude DEMARES	
Saint André sur Cailly	Eric AVENEL			
	Ansbert LECOQ			
	Marie-Christine CHANUT			
Saint Germain des Essourts	Jean-Michel DUVAL		Dominique LEFAUX	
Saint Germain sous Cailly	François DUPUIS		Christelle SCHOEGL	
Vieux Manoir	Pierre PALENNE			
	Fabrice OTERO			
Yquebeuf	Georges MOLMY		Stéphane VATELIER	